

Proposition de stage :

Diagnostic et mise en cohérente de la réglementation en matière de circulation des VTM à l'échelle des communes du site « Chaîne des Puys et Faille de Limagne »

1 Structure d'accueil

- Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme, Service Eau, Environnement et Forêt
- Affaire suivie par : Julien Chambonnière Tel. : 04.73.42.16.41 julien.chambonniere@puy-de-dome.gouv.fr avec un co-encadrement du SM Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

2 Sujet

Diagnostic et mise en cohérente de la réglementation en matière de circulation des véhicules terrestre à moteur (VTM) à l'échelle des communes du site « Chaîne des Puys et Faille de Limagne »

3 Éléments de contexte :

L'inscription du Haut lieu tectonique Chaîne des Puys - faille de Limagne est effective depuis le 2 juillet 2018.

Une menace potentielle est la gestion du grand nombre de visiteurs et notamment de la circulation des véhicules terrestre à moteur (VTM) qui peut causer une érosion importante sur des secteurs fragiles et/ou un dérangement de la faune et la flore remarquables.

Plusieurs outils de protection, de gestion ou de planification existent sur le périmètre du bien : site classé, site inscrit, site Natura 2000, charte du PNRVA, documents d'urbanisme, en particulier au niveau de la Faille de Limagne, ScoT du Grand Clermont .

L'inscription au patrimoine mondial n'a pas créée de nouvelle réglementation. Toutefois, une mise en cohérence des outils réglementaires existants pour encadrer la circulation des VTM doit être recherchée à l'échelle de l'ensemble des communes concernées par le bien.

L'absence de cohérence réglementaire à l'échelle de ce territoire concernant la gestion de la circulation des VTM rend difficilement applicable cette réglementation. Une clarification de la réglementation est également nécessaire pour l'ensemble des usagers de ce territoire.

4 Objectifs

L'étude viserait à réaliser un diagnostic et à élaborer des propositions d'actions pour aboutir rapidement à une mise en cohérence des réglementations existantes en matière de circulation des véhicules terrestre à moteur (VTM). Un gros travail de cartographie est nécessaire pour avoir une vision exhaustive de la situation et pouvoir définir les priorités d'action à mettre en place.

5 Missions du stagiaire

- Bibliographie et recueil de données,
- inventaire et cartographie des cheminements existants
- diagnostic à l'échelles des communes concernées
- Analyse des données et diagnostic de l'état actuel et des pressions (zone fréquentées, dégradées, à soumettre à la réglementation)
- Propositions et priorisation des actions,
- Présentation du diagnostic et discussion de ces propositions avec les acteurs locaux dont le SM PNR des Volcans d'Auvergne, la DREAL, les collectivités (Communes et conseil départemental). Un comité de pilotage du stage regroupant les principaux partenaires (DDT/DREAL/PNRVA et CD63) sera mis en place.
- Proposition d'un arrêté type réglementant la circulation des VTM, avec une bibliographie et une analyse des textes et de la jurisprudence en la matière

6 Profil recherché

- Niveau BAC + 3 minimum, avec formation de base dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la nature et de la géomatique.
- Pratique courante de l'informatique et d'un SIG (indispensable),
- Permis B exigé,

7 Durée du stage

- Six mois minimum

8 Conditions matérielles

- Indemnités de stage sur la base légale,
- Frais de déplacements,
- Déplacements sur le secteur concerné avec véhicule administratif,
- Bureau partagé, avec ordinateur en réseau, logiciel QGIS.

9 Candidatures

- A expédier par courriel.